

**AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT N° 2217-55**

Objet : Entrée en vigueur d'un amendement au règlement de zonage

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Jonathan Shecter, greffier, que le Conseil de Côte Saint-Luc, a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 11 septembre 2017, le règlement numéro 2217-55 intitulé:

«Règlement pour amender le règlement de Zonage no. 2217 de la Ville de Côte Saint-Luc afin de réduire les limites actuelles de la Zone RU-17 et de créer à l'intérieur des anciennes limites de la Zone RU-17, la nouvelle Zone PM-40»

L'objet du règlement vise la réduction des limites actuelles de la zone RU-17 et la création à l'intérieur des anciennes limites de la zone RU-17, la nouvelle zone PM-40. La création de la nouvelle zone PM-40 est afin de permettre dans cette zone, la création d'un parc à chien et une piste de nature sur le chemin de la Côte Saint-Luc (à la fin de la rue).

N'ayant pas reçu de demande valide d'ouverture d'un registre des personnes intéressées de la zone visée ou les zones contiguës dans les délais prévus par la loi, le règlement ne requiert donc aucune autre approbation des personnes habiles à voter.

Le règlement 2217-55 peut être consulté aux archives de la Ville de Côte Saint-Luc, situé au 5801, boulevard Cavendish, durant les heures de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à la Ville de Côte Saint-Luc ce 20 septembre 2017.

Maître Jonathan Shecter LL.B.
Greffier

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec moi au 514-485-6800 ou au jshecter@cotesaintluc.org

**PUBLIC NOTICE
BY LAW NO. 2217-55**

Object: Coming into force of amendment to the Zoning By-law

Public notice is hereby given by the Undersigned, Jonathan Shecter, City Clerk, that the Côte Saint-Luc City Council adopted, at their Regular Meeting held September 11, 2017, by-law number 2217-55 entitled:

« By-law to amend the Zoning by-law no. 2217 of the City of Côte Saint-Luc in order to reduce the actual limits of Zone RU-17 and to create within the former limits of Zone RU-17, the new Zone PM-40 »

The object of the by-law is to reduce the actual limits of Zone RU-17 in order to create within the former limits of Zone RU-17 the new Zone PM-40 to allow a dog run and nature path at the end of Côte Saint-Luc Road.

No valid request to open a Register having been received by interested persons from the concerned zone or the contiguous zones within the legally prescribed delays, said by-law therefore requires no other approval from the Qualified Voters.

By-law 2217-55 may be examined at the City Archives, located at 5801 Cavendish Boulevard, during regular working hours said hours between 8:30 a.m. and 4:30 p.m. Monday through Friday.

Said by-law comes into force according to law.

Given at the City of Côte Saint-Luc, on this 20th day of September 2017.

Maître Jonathan Shecter LL.B.
City Clerk

For further information, please contact me at 514-485-6800 or at jshecter@cotesaintluc.org